

# Avis concernant les logements sociaux

---

## Politiques et marches à suivre n° 15-03 Le 10 juin 2015

*Les exigences, recommandations et principes directeurs décrits dans ce communiqué seront mis en oeuvre par les fournisseurs de logements régis par les programmes faisant l'objet d'une législation ou de l'accord d'exploitation identifiés ci-dessous :*

- √ Fournisseurs autorisés par la *Loi de 2011 sur les services de logement*
- Fournisseurs régis par un accord d'exploitation fédéral
- √ Exigence
- Principes directeurs
- À titre de renseignement seulement

### **Objet :**

#### **Valeur maximale des biens du ménage**

**Renvoi législatif** - Règl. de l'Ont. 367/11, art. 35

### **Objectif et aperçu**

Confirmer qu'un ménage continuera d'être admissible à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu, peu importe la valeur de ses biens.

### **Contexte**

Aux termes de la *Loi de 2011 sur les services de logement*, les gestionnaires de services peuvent établir ou non une règle d'admissibilité locale fixant la valeur maximale des biens des ménages pour qu'ils soient admissibles à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu.

Un gestionnaire de services peut exempter certains types de biens dont il faut tenir compte aux termes du seuil local de la valeur des biens. Si un tel seuil est établi, il ne peut être inférieur à 20 000 \$ par ménage.

Le gestionnaire de services n'est pas tenu de fixer de telles limites.

Selon les renseignements disponibles sur les ménages actuels à loyer indexé sur le revenu et la liste d'attente centralisée, l'établissement d'un seuil des biens est perçu comme un obstacle à l'obtention d'un logement social.

**Mesure à prendre**

La Ville du Grand Sudbury a confirmé la politique actuelle selon laquelle un ménage demeure admissible à une aide sous forme de loyer indexé sur le revenu, peu importe la valeur de ses biens.

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec votre administrateur de programmes.

Gestionnaire intérimaire des Services de logement

R. J. Sutherland

*(Available in English)*